

Image not found or type unknown



Résiliation de contrat à l'IFDP

Par **Mimi75018**, le **06/02/2013** à **15:49**

Bonjour, rnrnJ'ai souscrit à des cours par correspondance avec l'IFDP, en aout 2012 mais malheureusement je ne peux plus assurer les cours pour des raisons financières (je ne travaille plus et je ne touche pas d'indemnité de chômage) et personnelle (je suis enceinte).rnrnSachant que j'ai dépasser les 3 mois pour annuler le contrat, est-il encore possible de résilier ce contrat sans conséquences ?rnrnmerci par avance pour vos réponses.rnA très bientôt j'espère.rnrnMimi75018